

## Okklusionsspray

11294-0016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Okklusionsspray  
Référence article :  
580-2007/-2008/-2009/-2010

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Spray d'occlusion.  
Spray de contact pour le domaine dentaire.  
Usage réserve aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH  
Rue: Industriestrasse 3  
Lieu: D-78234 Engen  
Téléphone: +49 7733-9410-0  
Téléfax: +49 7733-9410-22  
Service responsable: sdb@yeti-dental.com  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:  
Aérosol: Aerosol 1  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Mentions de danger:  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette  
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## Okklussionspray

11294-0016

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

### Conseils supplémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

### 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange de solvants organiques

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
106-97-8	Butane			50 - 100 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1; H220			
74-98-6	Propane			25 - 50 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1; H220			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			10 - 25 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
75-28-5	isobutane			2,5 - 10 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le

## Okklusionsspray

11294-0016

médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : Monoxyde et Dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. N'utiliser que des appareils antidéflagrants. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Spray d'occlusion.

Spray de contact pour le domaine dentaire.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## Okklusionsspray

11294-0016

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les aérosols. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	Transparent
Odeur:	Caractéristique
pH-Valeur:	n.d.

#### Modification d'état

Point de fusion:	n.d.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-11,7 °C
Point de sublimation:	n.d.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'écoulement:	n.d.
:	n.d.

Point d'éclair: n.d.

Dangers d'explosion: En raison de la tension de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'élévation de la température.

Limite inférieure d'explosivité:	1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	9,4 vol. %
Température d'inflammation:	365 °C

n.d.

Pression de vapeur: n.d.

Densité (à 20 °C): 0,6 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: n.d.

Hydrosolubilité: (à 20 °C) Insoluble

Coefficient de partage: n.d.

Viscosité dynamique: n.d.

Viscosité cinématique: n.d.

## Okklussionspray

11294-0016

Durée d'écoulement:	n.d.
Densité de vapeur:	n.d.
Taux d'évaporation:	n.d.
Teneur en solvant:	95,60% (EU VOC)

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: 4,4%

Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques.

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
106-97-8	Butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50	5050 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	12800 mg/kg	Lapin	

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête,

## Okklusionspray

11294-0016

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	Butane	2,89
75-28-5	isobutane	2,8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

##### Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

##### L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1

# Okklussionspray

11294-0016



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

## Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E0

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
Quantité dégagée: E0  
EmS: F-D, S-U

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, inflammable  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y203  
Quantité dégagée: E0

## Okklusionsspray

11294-0016

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions

## Okklusionsspray

11294-0016

---

correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*